



3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
"Loi" "Plan" "Flood"

PREFECTURE DE LISIERS

Vo pour été prend à 1100
après crues de la part
Gervais, le 22 OCT 200
et par décision
Le Secrétaire Général

Clair de MOREL

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES INONDATIONS**
(P.P.R.I.)

COMMUNE : SALAISE SUR SANNE

PLAN DE ZONAGE

ECHÈLE : 1:5000

Mai 2003

LEGENDE

RHÔNE BANNE ZONE INONDABLE "ROUGE", A PRESERVER

B1 ZONE INONDABLE DE LA SANNE "BLEUE"
CONSTRUCTIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS

B2 ZONE INONDABLE DE LA SANNE PROTEGEE PAR UNE
DIGUE, CONSTRUCTIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS

182.41 M02 LIGNES D'INTERPOLATION DES COTES DE REFERENCE

--- LIMITE DE LA CRUE CENTENNALE

- - - LIMITE DE LA COMMUNE

- - - PERIMETRE MS EN REVISION

DIQUES DE PROTECTION DE LA SANNE

RECTIFICATION DU COURS DE LA SANNE AVEC
SON ANCIENT LIT

F100 : 125.35 ALTITUDE DE LA CRUE CENTENNALE DE REFERENCE
AU DROIT DU P.K. CONSIDERE (N.G.F. Nivernais)

F10 : 120.10 ALTITUDE DE LA CRUE QUINQUENNALE AU DROIT
DU P.K. CONSIDERE (N.G.F. Nivernais)

120 Point Kilométrique DU RHÔNE OU DE LA SANNE

h 1.50 HAUTEUR INDICATIVE DE SUBMERSION A LA
CRUE DE REFERENCE (en mètres)

d 1.5 DUREE INDICATIVE DE SUBMERSION A LA CRUE
DE REFERENCE (en jours)

⊗ TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE